



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1ER OCTOBRE 2014

PRÉSENTS	- Mme Falque représentante du président, M. Hervé conseiller communautaire, M. Robel conseiller communautaire, - M. Devoucoux pour l'UFC Que Choisir, M. Lamboley pour Coordination Eux Ile-de-France, M. Langlois pour l'ADIL 93, M. Redon et Mme Scheydem pour Environnement 93, M. Lawrie pour Les Petits Frères des Pauvres ; - M. Berardi directeur de la prévention et de la valorisation des déchets ; M. Londinsky directeur de l'eau et de l'assainissement ; Mme Ulésie assistante des assemblées ; Mme Viaud responsable des assemblées ; - M. Delpyrous collaborateur de groupe EELV, M. Bornand collaborateur de groupe Centre et droite
ABSENTS EXCUSÉS	Mme Berlu, Mme Charron, M. Champion

La réunion convoquée à 17h00 débute à 17h05.

La présidente souhaite que les comptes-rendus des CCSPL soient mis en ligne sur une page dédiée à cette commission sur le site d'Est Ensemble pour faciliter l'accès aux rapports.

La question de la transmission des documents est abordée. Un envoi et une mise à disposition 6 jours avant la réunion sont considérés comme trop brefs par certains membres pour étudier les rapports. Il est rappelé que la loi ne comporte aucune obligation sur ce point et que l'organisation est calquée sur celle du Conseil communautaire et de la commission d'appel d'offres. Ce point sera abordé par la Présidente auprès du Cabinet du Président de la Communauté d'agglomération.

1 – Ordre du jour

1. Examen du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2013.
2. Examen du rapport du délégataire de service public d'assainissement de la Ville du Pré Saint-Gervais pour l'année 2013.
3. Communication du rapport annuel du SEDIF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013.
4. Examen du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.
5. Rapport annuel du délégataire collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables à des ordures ménagères pour l'année 2013 à Noisy-le- Sec et Montreuil.

6. Communication des rapports d'activité 2013 du SITOM 93 et rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYCTOM pour l'année 2013.

1. Examen du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement pour l'année 2013.

M. Londinsky présente les éléments saillants de ce rapport puis se tient à la disposition des participants pour répondre à leurs interrogations.

M. Robel souhaite d'une part, savoir si la tendance des volumes d'eaux traitées est en augmentation et si cela ne traduirait pas, par exemple, un problème de gestion des eaux pluviales et d'autre part si la taxe eaux pluviales va être instituée par la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Il demande où en est la Communauté d'agglomération Est Ensemble sur la mise en place ou non de la taxe « eaux pluviales ».

A titre liminaire, il est rappelé que la compétence en matière d'assainissement se partage entre la Communauté d'agglomération Est Ensemble (collecte), le Conseil général (transport) et le SIAAP (épuration).

Ensuite, sur le premier point, il est fait part des difficultés de récolter des données exhaustives pour répondre valablement à cette question. Les volumes d'eau « facturés » et prélevés présentés dans le RPQS constituent quant à eux des indicateurs fiables, qui permettent de réelles comparaisons d'une année à l'autre. En France, ce volume a tendance en général à diminuer (entre 0,5 et 1%) : sur notre territoire, il a curieusement augmenté, ce qui est peut-être dû à l'évolution démographique qui compense la baisse des réductions. Une base statistiques des volumes facturés chaque année est mise en place à l'agglomération, pour disposer d'éléments de simulation et d'analyse.

Sur le volume des eaux traitées, un travail important est à mener auprès des industries autorisées à procéder à des rejets « non domestiques » ; ce point figure dans la feuille de route donnée au vice-président délégué, avec la définition d'une politique sur les rejets industriels qui devra être soumise aux élus.

Sur les eaux pluviales, il est rappelé que le territoire est à 90% desservi par un réseau unitaire qui ne permet donc pas de séparer la gestion des eaux usées des eaux pluviales. La compétence « gestion des eaux pluviales » a donc été implicitement transférée à l'agglomération, par le transfert de la compétence « assainissement »

Un important travail est par ailleurs mené sur les projets d'aménagement : prescription de techniques de réutilisation des eaux pluviales à la parcelle et promotion du déploiement de techniques alternatives. C'est notamment l'objet du pôle hydrologie à la direction de l'eau et de l'assainissement, créé en 2013

La Communauté d'agglomération Est Ensemble est également associée à la délivrance des autorisations d'urbanisme, et instruit les permis de construire sur les volets assainissement/eaux pluviales.

Enfin, sur l'opportunité de mettre en place la « taxe eaux pluviales », M. Londinsky fait état de la discussion en cours sur le projet de loi de finance 2015, et qui envisage sa suppression. Peu de collectivités l'ont mise en place à ce jour. Une étude d'opportunité a été menée par la direction de l'eau et l'assainissement communautaire, pour déterminer différents scénarios possibles : il s'avère que le mécanisme et les paramètres à définir pour l'instituer sont particulièrement complexes (et davantage dans le territoire de l'Île de France, avec les multiples gestionnaires), que des mouvements financiers sont nécessaires pour en reverser une part au Département et au SIAAP qui assurent une part de la



compétence, et que les plus gros contributeurs, dans tous les scénarios, sont les Communes, au titre de la surface de leur voirie et de leurs équipements. Après présentation en direction générale, il a été jugé opportun de ne pas la mettre en place.

M. Hervé souhaiterait savoir si l'état des dépenses en matière d'assainissement peut être connu plus finement.

Il est rappelé que le budget d'assainissement fait l'objet d'un budget annexe. A ce titre, l'équilibre doit être obtenu, outre entre le niveau des dépenses et les recettes, entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif est par ailleurs soumis au Conseil communautaire chaque année et tenu à la disposition du public. Néanmoins, des informations supplémentaires pourront effectivement être intégrées au prochain RPQS.

M. Hervé demande où en est la Communauté d'agglomération Est Ensemble sur harmonisation de la redevance d'assainissement et sous quel délai il est envisagé de procéder à cette harmonisation ?

Contrairement à la TEOM, la réglementation n'impose aucun délai pour procéder à l'harmonisation sur le territoire. Néanmoins, celle-ci est en cours d'étude afin de garantir l'égalité de traitement sur le territoire. Un premier ajustement a été réalisé lors de la précédente mandature, et il est prévu que ce sujet soit de nouveau présenté aux élus d'ici la fin d'année, pour relancer le processus d'harmonisation à compter de 2015. Le schéma directeur de l'assainissement en cours d'élaboration permettra d'élaborer un PPI qui participera à cette démarche, par la définition des besoins d'investissement à réaliser.

M. Hervé souhaiterait que la liste des points noirs quantifiés dans le rapport soit identifiée (p 21) pour que l'on puisse évaluer leur évolution d'une année à l'autre. Ce point sera effectivement pris en compte dans les prochains RPQS, M. Londinsky précisant que certains d'entre eux ne changeront pas (ex : réseaux à proximité de marchés, qui nécessitent des interventions préventives régulières).

Enfin, M. Hervé interroge M. Londinsky sur les constructions en cours et veut savoir s'il y a des analyses menées sur le caractère suffisant des réseaux existants eu égard à l'augmentation prévisible de la population générée par ces projets d'aménagement.

Le représentant d'Environnement 93 demande si des aides aux habitants pour adapter les constructions dans la prise en compte de la gestion des eaux pluviales, sont octroyées par l'agglomération. M. Londinsky rappelle que la compétence assainissement est à bien différencier de la compétence mise en œuvre pour les eaux pluviales. Contrairement aux eaux usées, l'établissement n'a pas d'obligation à collecter les eaux pluviales. Elles sont néanmoins autorisées, en respectant des préconisations fixées par les services d'assainissement, et notamment en terme de débit rejeté.

Des études sur les capacités d'infiltration du territoire (sous-sol peu propice : gypse, argiles gonflantes, très sensibles à l'eau) sont évoquées ainsi que le travail mené en partenariat avec le Conseil Général et le CEREMA sur ce point.

Le représentant de la Coordination Eau-Ile-de-France pose une série de questions :

- en se rapportant à la p 16 du RPQS : pourquoi cette disparité de redevances entre les communes ? M. Londinsky rappelle que les redevances antérieures à l'agglomération (fixées par les Villes) ont été reprises, et qu'elles nécessitent d'être harmonisées. Au Pré Saint-Gervais, la redevance « Est Ensemble » est en réalité autour de 0,24€/m³ (part délégataire à additionner à la part communautaire). Les écarts initiaux ne peuvent être expliqués, puisque les taux correspondaient à des budgets séparés, et que des niveaux de service très différents existaient entre commune. Le taux « moyen pondéré » est voisin de 0,35€/m³.



- p. 19, pourquoi l'indice de connaissance est-il si faible, et comment l'améliorer ?

Il est rappelé que le service d'assainissement est très récent (2^{ième} année d'exercice en 2013), et que le niveau de service antérieur à l'agglomération était très hétérogène. Le Schéma directeur qui a été lancé permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine, en complément du programme de connaissance et d'entretien préventif en cours de développement. Enfin, il est précisé qu'un projet de Système d'information géographique permettant de capitaliser toutes les données patrimoniales acquises par le service d'assainissement est également en cours : ces éléments devraient apporter une amélioration progressive de l'état de connaissance et de la gestion du patrimoine.

- en se rapportant à la p22. M. Lamboley constate que le taux d'épargne brut diminue, pourquoi ?

Il est précisé que l'agglomération a récupéré de nombreux dossiers de subvention qui n'avaient pas été soldés. Un premier rattrapage a été réalisé en 2013 ce qui explique que les recettes de subventions ont fortement augmenté : de nombreuses demandes antérieures au transfert de compétences formulées par les communes ont pu enfin être perçues. Le montant des subventions non perçues qui doivent être récupérées est de 3 millions d'euros. Par ailleurs, la durée d'extinction de la dette s'est dégradée, car les dépenses réalisées ont augmenté, et que des avances de l'AESN ont été mobilisées (« emprunts à taux 0 » sur une part des travaux). Les intérêts de la dette continuent néanmoins de diminuer structurellement.

- Annexe 1 (données d'activités) : pourquoi de tels écarts, d'une année à l'autre (par exemple le tonnage extrait des réseaux). M. Londinsky rappelle que l'accroissement de la qualité de service se mesure également par ces indicateurs, qui montrent un accroissement des activités. Il est également précisé que le nombre d'interventions d'urgence entre 2013 et 2014 a très fortement diminué : la raison ne serait-elle pas liée à un meilleur entretien du patrimoine ?

2. Examen du rapport du délégataire de service public d'assainissement de la Ville du Pré Saint-Gervais pour l'année 2013.

Les points relevant de ce service ayant pu être abordés lors de la présentation du RPQS, il n'y a pas d'autres questions.

Il est rappelé que ce service a été repris en régie en 2014, et que la gestion du patrimoine du Pré Saint-Gervais est dorénavant intégrée à celle qui existe sur le reste du territoire.

Ces rapports examinés, la commission consultative des services publics locaux émet un avis favorable.

3. Communication du rapport annuel du SEDIF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une simple communication car ce rapport a été présenté et approuvé par les instances compétentes du syndicat.

M. Robel pose des questions sur la « tarification sociale » de l'eau et l'éventuelle candidature de la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour entrer dans l'expérimentation proposée par la loi Brottes. Il souligne l'avantage d'une gestion publique de l'eau en termes de prix et de transparence.



M. Londinsky précise que le sujet est complexe (toucher les foyers en difficulté résidant majoritairement en habitat collectif, et qui ne règlent donc pas la facture d'eau, puisque l'abonné est la copropriété), et que la Communauté d'agglomération Est Ensemble n'aurait qu'un pouvoir d'action limité puisque l'engagement de la Communauté dans cette démarche ne concernerait que la part de redevance communautaire d'une facture d'eau.

Le SEDIF a quant à lui mis en place un dispositif avec le financement du FSL géré par les Départements, et des chèques d'accompagnement (mais seuls peuvent en bénéficier les foyers ayant un abonnement individuels). Sur l'eau, M. Londinsky indique donc que des conventionnements avec les CCAS des villes permettraient d'avoir connaissance des foyers qui pourraient bénéficier d'aides mais uniquement sur la partie eau potable de la facture). M Robel déplore que cette aide CCAS est une aide qui arrive lorsque les familles sont déjà endettées et cela ne permet pas de prévenir des situations d'impayés.

Sur la gestion du service de l'eau, M. Londinsky précise que ce point figure dans la feuille de route du Vice-président délégué), et que la réflexion nécessite d'être portée au niveau métropolitain.

La commission consultative des services publics locaux prend acte de la communication de ce rapport.

4. Examen du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.

5. Rapport annuel du délégataire collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables à des ordures ménagères pour l'année 2013 à Noisy-le- Sec et Montreuil.

6. Communication des rapports d'activité 2013 du SITOM 93 et rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYCTOM pour l'année 2013.

M. Berardi présente les principaux éléments contenus dans chaque rapport puis se tient à la disposition des participants pour répondre à leurs interrogations. A titre liminaire, ont été rappelé les contours de chaque compétence et les champs d'intervention des différents acteurs en matière de collecte et traitement.

M. Robel formule une série de remarques et de questions :

Il fait état de dysfonctionnements (exemple de Montreuil) :

- sur le télé-accueil : y-a-t-il possibilité de comptabiliser temps d'attente ? Quid de la mise en place d'un système multi canal pour prendre rendez-vous par courriel en dehors des heures ouvrables ? Quels sont les délais d'intervention ?

Le délai d'attente pour les appels passés au télé-accueil pourra être comptabilisé à compter de 2014 grâce à l'acquisition d'un outil adapté. Un disque d'attente a été mis en place, auparavant les appels basculaient de postes à postes. Les horaires d'ouverture ont été par ailleurs adaptés puisque depuis le 1^{er} septembre le service est ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au jeudi, et de 8h30 à 17h le vendredi, sans interruption.



Les délais d'intervention varient selon le service demandé, une intervention sous 24 à 48 heures est visée (absence d'indicateur pour 2013) pour les dépôts sauvages, par exemple. Pour les changements de bac, il faut en revanche compter une semaine (le prestataire a déjà 72h pour fournir le matériel). La multiplication des canaux pour la prise de rendez-vous est à l'étude, notamment de procéder par prise de rendez-vous via internet comme mis en œuvre par Paris pour les encombrants.

- Sur les chiffres et les évolutions de tonnage M Robel a demandé davantage d'éléments de comparaison dans le temps. M Berardi a souligné que les ratios n'étaient pas bons pour les ordures ménagères.

- comment vont être traités les déchets végétaux à Montreuil qui avait un système de collecte particulier (collecte sur appel) ? M Robel déplore que le nouveau système sur rendez-vous pour aller chercher des sacs à la déchetterie une fois par mois est trop contraignant et déplore le manque d'information. Monsieur Berardi a répondu que le changement s'explique par des contraintes budgétaires et le non-remplacement de l'agent qui était auparavant chargé de la distribution. Ce changement a permis de réaliser 40k€ d'économies. Un système de collecte à date fixe est à l'étude.

- quelle communication autour de codes couleurs pour la collecte sélective (de « nombreux changements »). La couleur des bacs est progressivement harmonisée, au fur et à mesure des remplacements. Actuellement, il n'est pas prévu de faire des investissements de grandes ampleurs pour changer tous les bacs qui ne sont pas aux codes couleurs dominants retenus.

M. Robel remarque l'absence de conteneurs jaunes dans les collectifs, nécessité de fourniture de bacs avec sensibilisation à tous les habitants. M Berardi : on privilégie sensibilisation aux nouveaux habitants.

- à propos de la collecte des encombrants : pourquoi on ne s'inspire pas du système parisien avec identification du tas ? Monsieur Berardi indique que cela est à l'étude.

- des actions de prévention ne devraient-elles pas intervenir en amont du cycle de vie d'un produit qui devient déchet ?

Il s'agit d'abord de mener des actions auprès des usagers afin d'améliorer la collecte sélective, mais également d'agir en amont auprès du citoyen en tant que consommateur. C'est une des missions des Eco animateurs et un des enjeux du PLDP au sein duquel les associations jouent un rôle essentiel.

Le représentant d'Environnement 93 souligne que les éconimateurs ne sont pas assez nombreux pour faire de la prévention.

Sur l'écoconception, deux pistes sont examinées : l'intégration de la Communauté d'agglomération Est Ensemble dans les cercles d'influences et le travail de sensibilisation auprès de grandes enseignes dans le cadre du PLPD

- Quand et comment sera réaliser l'harmonisation de la TEOM et quelles sont les incidences de la loi de transition énergétique à venir ?

Chaque commune avait son propre taux de TEOM. L'harmonisation est prévue dans un délai de 10 ans à compter du transfert de la compétence, soit jusqu'en 2021.

- Une tarification incitative est-elle prévue? Actuellement, la seule tarification incitative envisagée est la redevance spéciale, qui s'adresse aux entreprises qui utilisent le service public pour l'élimination de leurs déchets, et dont le montant est proportionnel au service rendu.

- Quid de la généralisation de la redevance spéciale ? Où en est Est Ensemble ?



Le travail de réflexion est en cours et devrait aboutir en 2015.

Le représentant d'Environnement 93, tout comme M. Robel, évoque les projets et expériences « 0 waste ». M. Robel souligne la nécessité de soutenir les projets et expériences. Le représentant d'Environnement 93 indique par ailleurs que le procédé par TMB serait interdit à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le représentant de Coordination Eaux-Ile-de-France formule une série de remarques et de questions :

- Une mutualisation des cycles de transports des déchets est-elle envisagée ?

Cette possibilité est envisagée, cf. la structure du marché de collecte en cours d'exécution et la possibilité d'affermir certaines tranches afin d'aller en ce sens (optimisation et harmonisation du service de collecte).

- sur la collecte pneumatique : il demande s'il y a toujours des dysfonctionnements et quelle est la réelle utilité d'un dispositif qui a connu de telles difficultés lors de sa mise en marche. Il n'y a plus de dysfonctionnement majeur sur cette installation (il peut arriver que certaines bornes se bouchent, mais les systèmes d'alertes permettent de régler le problème rapidement).

- les étapes de tri des déchets ne pourraient-elles pas être faites une fois la collecte accomplie ? Il n'est pas envisagé, pour des raisons d'hygiène et de condition de travail, de faire trier les déchets sur le flux d'ordures brutes.

Les rapports examinés, la commission consultative des services publics locaux émet un avis favorable.

La commission consultative des services publics locaux prend acte de la communication des rapports du SITOM93 et du SYCTOM.

La présidente clôt la réunion à 20h10.

